



COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2020 qui s'est tenue à la Mairie déléguée de Routelle

Conseillers présents : 15

M. BAÏOTTO – Mme BOILLOT – Mme BULLIARD – M. BRAUN – M. CUCHE – Mme GEGOUT – Mme GRAPPEY – Mme GRILLON – M. LALLEMAND – M. LARTOT – M. LOLLLOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. REHN

Conseillers excusés : 2

M. HYVERNAT donne procuration à Mme OLSZAK
M. PRETET donne procuration à M. BAÏOTTO

Conseillers absents : 3

Mme GODAIN – M. BOUVERET – M. KHELIFI – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h30

Présidente de séance : Mme OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme GRAPPEY

1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 29 JANVIER ET 12 FÉVRIER 2020

Les comptes rendus des dernières séances du Conseil Municipal en date des 29 janvier et 12 février (conseil extraordinaire) sont soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Remarque de M. CUCHE concernant le compte-rendu du 29 janvier 2020 : le point n°6 laisse apparaître les deux propositions « approuve/désapprouve ».

Demande d'explications de Mme BOILLOT (absente à ce Conseil municipal extraordinaire) concernant le Compte-rendu/Délibération du 12 février 2020 sur le refus de la proposition. Mme le Maire répond que les acquéreurs avaient fait une offre à 54.000 €, mais comme elle n'avait pas été confirmée par écrit, c'est ce vote qui a été retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 contre et 1 abstention des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance en date du 29 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance en date du 12 février 2020.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2019 du budget Lotissement établi par le receveur municipal, qui se présentent comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT (en euros)

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2018</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2019</i>
<i>Section d'investissement</i>	-19 834,78	0,00	0,00	0,00	-19 834,78
<i>Section de fonctionnement</i>	-6 926,11	0,00	0,70	0,00	-6 925,41
<i>Totaux</i>	-26 760,89	0,00	0,70	0,00	-26 760,19

Après avoir vérifié la conformité des reports 2018, le compte de gestion 2019 du budget Lotissement établi par le receveur municipal **est approuvé par :**

Voix POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET BOIS

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2019 du budget Bois établi par le receveur municipal, qui se présentent comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2018</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2019</i>
<i>Section d'investissement</i>	- 5 184,67	0,00	- 3 044,45	0,00	- 8 229,12
<i>Section de fonctionnement</i>	17 456,96	5 184,67	51 200,04	0,00	63 472,33
<i>Totaux</i>	12 272,29	5 184,67	48 155,59	0,00	55 243,21

Après avoir vérifié la conformité des reports 2018, le compte de gestion 2019 du budget Communal d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal **est approuvé par :**

Voix POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2019 du budget Communal établi par le receveur municipal, qui se présentent comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2018</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2019</i>
<i>Section d'investissement</i>	68 648,04	0,00	- 56 984,18	0,00	11 663,86
<i>Section de fonctionnement</i>	62 091,30	0,00	85 039,09	0,00	147 130,39
<i>Totaux</i>	130 739,34	0,00	28 054,91	0,00	158 794,25

Après avoir vérifié la conformité des reports 2018, le compte de gestion 2019 du budget Communal d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal **est approuvé** par :

Voix POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

3/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil étudie en détail le compte administratif qui se présente comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2019	0,00	Recettes de l'exercice 2019	0,70
Résultat de l'exercice 2019		0,70	
Report résultat clôture 2018		-6 926,11	
Déficit global de clôture 2019		-6 925,41	

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2019	0,00	Recettes de l'exercice 2019	0,00
Résultat de l'exercice 2019		0,00	
Report résultat clôture 2018		-19 834,78	
Déficit global de clôture 2019		-19 834,78	

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET BOIS

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2019	46 775,68	Recettes de l'exercice 2019	97 975,72
Excédent de l'exercice 2019			51 200,04
Report résultat clôture 2018			12 272,29
Excédent global de clôture 2019			63 472,33

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2019	8 229,12	Recettes de l'exercice 2019	5 184,67
Déficit de l'exercice 2019			- 3 044,45
Report résultat clôture 2018			- 5 184,67
Déficit global de clôture 2019			- 8 229,12

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNAL

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2019	419 337,56	Recettes de l'exercice 2019	504 376,65
Excédent de l'exercice 2019			85 039,09
Report résultat clôture 2018			62 091,30
Excédent global de clôture 2019			147 130,39

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2019	72 849,30	Recettes de l'exercice 2019	15 865,12
Déficit de l'exercice 2019			- 56 984,18
Report résultat clôture 2018			68 648,04
Excédent global de clôture 2019			11 663,86

Mme le Maire sort de la salle pour le vote, après avoir transmis la présidence à M. BAÏOTTO, 1^{er} Adjoint.

Après avoir vérifié la conformité des reports 2018 et des résultats 2019 avec les comptes de gestion 2019 du receveur municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Le compte administratif 2019 du BUDGET LOTISSEMENT est approuvé par :

Voix POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le compte administratif 2019 du BUDGET BOIS est approuvé par :

Voix POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le compte administratif 2019 du BUDGET COMMUNAL est approuvé par :

Voix POUR : 14 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

4/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2019.

BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2019 du budget lotissement de la commune d'Osselle-Routelle qui présente un déficit global de fonctionnement de **6 925,41 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de **19.834,78 €**,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit reporté en section de fonctionnement :	6.925,41 €
---	-------------------

Les écritures budgétaires 2020 seront les suivantes :

D 002	6.925,41 €
D 001	19.834,78 €

Résultats du vote : Voix POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET BOIS

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2019 du budget bois de la commune d'Osselle-Routelle qui présente un excédent global de fonctionnement de **63 472,33 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de **8 229,12 €**,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement : 8 229,12 €

Les écritures budgétaires 2020 seront les suivantes :

R 1068/10	8 229,12 €
R 002	55 243,21 €
D 001	8 229,12 €

Résultats du vote : Voix POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET COMMUNAL OSSELLE-ROUTELLE

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2019 du BUDGET COMMUNAL qui présente un excédent global de fonctionnement de **147 130,39 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de **11 663,86 €**,
- considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement : 129 293,25 €

Les écritures budgétaires 2020 seront les suivantes :

RF 002	129 293,25 €
RI 1068	17 837,14 €

Résultats du vote : Voix POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5/ VOTE DES TAXES

Il est proposé pour 2020 de reconduire les taux de 2019.

En raison de la réforme concernant la taxe d'habitation, la commune n'a plus à voter son taux à partir de cette année.

Taxes	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	15,02 %
Taxe foncière (non bâti)	19,42 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les taux des taxes de la commune d'Osselle-Routelle tels que présentés ci-dessus pour l'année 2020.

6/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

BUDGET PRIMITIF 2020 DU LOTISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 concernant le budget du Lotissement.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	31 886,78 €	103 000,00 €

+

+

+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté	6.925,41 €	

=

=

=

Total de la section de fonctionnement	38 812,19 €	103 000,00 €
---------------------------------------	--------------------	---------------------

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00 €	19.834,78 €
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19.834,78 € (si solde négatif)	 (si solde positif)
=	=	=

Total de la section d'investissement	19.834,78 €	19.834,78 €
---	--------------------	--------------------

Total du budget	58 646,97 €	122 834,78 €
------------------------	--------------------	---------------------

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Deux compromis de vente ont été signés. Les écritures du budget annexe du lotissement doivent être étudiées (depuis sa création) par Mme Nardy, Trésorière de Saint-Vit, afin de vérifier les écritures de stocks. Des DM seront sûrement nécessaires cette année, selon les conclusions de la Trésorerie.

Le budget annexe du lotissement sera clôturé au 31/12/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif 2020 du Lotissement tel que présenté ci-dessus.

Adopté par POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif 2020 du service Bois en régie tel que présenté ci-dessus.

Adopté par POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 concernant le budget Communal.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	497 186,00 €	492 665,00 €
+	+	+
Reports 002 Résultat de fonctionnement reporté		129 293,25 €
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	497 186,00 €	621 958,25 €

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	365 478,00 €	353 814,14 €
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
--	-------------	-------------

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		11 663,86 €
=	=	=
Total de la section d'investissement	365 478,00 €	365 478,00 €
Total du budget	862 664,00 €	987 436,25 €

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Les investissements pour cette année comprennent le règlement des travaux de voirie rue de l'Ecluse/Château Grillot (réalisés en 2019), travaux parking de l'église (Routelle), renouvellement éclairage public (fonds de concours), sécurisation Arenthon (en lien avec GBM Mobilités), remplacement d'une borne à incendie, plateforme (en lien avec GBM déchets) au Moulin Ringard.

Il est envisagé un emprunt de 50 000,00 € pour financer en partie ces investissements et préserver notre trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté ci-dessus

Adopté par POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- de se prononcer en faveur de la neutralisation totale de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement.

Adopté par POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7/ CONVENTION MARDIS DES RIVES 2020

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le Grand Besançon va reconduire la manifestation des Mardis des Rives sur notre commune et qu'il convient alors de prendre une convention afin d'y participer.

Cette manifestation aura lieu le mardi 28 juillet 2020, il est alors proposé aux conseillers d'accepter la participation de la commune à cette manifestation et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention y afférant.

Il est nécessaire de préciser que ce Mardi des Rives sera organisé en collaboration avec la commune de Byans sur Doubs. Les associations des deux communes se regrouperont pour assurer la buvette/petite restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention avec le Grand Besançon.

8/ TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-10 du CGCT s'élèvent pour 2021 à :

- 21,40 EUR pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus

Il est proposé aux Conseillers Municipaux de valider cette actualisation pour 2021 à hauteur de 21.40 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les tarifs mentionnés ci-dessus pour la TLPE sur le territoire de la commune d'Osselle-Routelle et autorise le Maire à signer toutes les pièces y afférant.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- le PLU a été arrêté lors du conseil communautaire de GBM le 2 mars 2020. Le registre de concertation a également été arrêté. Cette délibération communautaire a été transmise au Contrôle de légalité. A son retour, elle sera mise sur le site internet avec son annexe détaillée.

Dans les prochains mois, notre PLU va être étudié par les services de l'Etat et l'enquête public aura lieu en septembre 2020 au cours de laquelle les concitoyens pourront toujours faire des remarques.

- une taille des pommiers est organisée avec un bénévole de l'association La Fleur au Fruit (Boussières) le samedi 14 mars 2020 à 9h30 à Routelle. Il est nécessaire de s'inscrire (20 personnes maximum) auprès du secrétariat de la mairie. Un message Illiwap sera fait.

- Illiwap comprend 94 inscrits. Ce service doit être amené à se développer car avec les dernières intempéries (vent violent, chutes d'arbres, etc...), il s'avère très utile.

- 2 personnes ont visité l'appartement au-dessus de la mairie ; elles seraient motivées pour refaire la peinture. Nous attendons des devis pour le réglage des fenêtres, et il serait nécessaire de refaire le sol.

- remarques concernant les coupes de bois et la gestion ONF.

Fin de séance : 21h47

Le Maire,



Anne OLSZAK